

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement du terrain situé 58 rue Emile Zola à Montreuil

Objet de l'enquête

En exécution de l'arrêté municipal n° ARR2025_0563 en date du 24 avril 2025, il sera procédé à une enquête publique relative au déclassement du terrain situé 58 rue Emile Zola pendant une durée de 15 jours consécutifs :

Du lundi 12 mai au mardi 27 mai 2025 sur le territoire de la commune de Montreuil

Cette procédure vise le déclassement d'une parcelle appartenant au domaine public.

Publicité préalable

Le présent avis sera porté à la connaissance du public.

Cet avis sera affiché sur le lieu de l'enquête ainsi que le site Internet de la Ville de Montreuil : <http://www.montreuil.fr>

Consultation du dossier, observations et propositions du public

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des dossiers ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés au Centre administratif de la ville de Montreuil, du lundi au vendredi de 9 heures à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête. Le public pourra également adresser ses observations, propositions ou contre-propositions écrites au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-après :

Mairie de Montreuil – Centre administratif
À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur
Tour Altaïs – 1, place Aimé Césaire
93100 MONTREUIL

Et par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@montreuil.fr

Permanence du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au Centre administratif de la Ville, Tour Altaïs - 1 place Aimé Césaire - 93100 MONTREUIL, pour recevoir ses observations écrites ou orales, les jours suivants :

- **Lundi 12 mai de 14h à 17h**
- **Mardi 27 mai de 14h à 17h**

Conclusions et avis du commissaire enquêteur

À l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la Commune de Montreuil, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Suite à la clôture de l'enquête, le conseil municipal donnera son avis dans un délai de quatre mois.